

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, tenue le 14 avril 2026, à 15 h 30, à la Salle du conseil de Saint-Flavien, au 177 rue Principale Saint-Flavien.

Sont présents

Laurier-Station

Mme Huguette Charest, présidente
M. Denis Pérusse
Mme Suzanne Croteau

Saint-Flavien

M. Normand Côté
M. Sylvain T. Bouffard
M. Georges M. Perron

Sont aussi présents

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations
M. Stéphane Milot
M. Sébastien Éthier

La séance est ouverte à 15 h 30, par madame Huguette Charest, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026
3. Acceptation des comptes du mois de mars 2026
4. Information :
 - Présentation du rapport financier par les vérificateurs – Année 2025
 - Consommation d'eau et niveau des puits
 - Perte de communication
 - Retour sur l'estimé financier de WSP
 - Nettoyage des puits P-1, P-2 et P-3 – Offre de service ARRAKIS
Demande d'offre de service à AKIFER
 - Utilisation des ordinateurs remplacés à l'usine
 - Réfection conduite du 1 du Réservoir
5. Résolution affectant le solde disponible du règlement R01-2021 pour la conduite de refoulement qui s'élève à 226 578,06 \$
6. Résolution afin d'accepter l'estimé financier déposé par la firme WSP dans le cadre de l'augmentation de la capacité de traitement à la STEU
7. Autorisation / Demande ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale / Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égouts de Lotbinière-Centre
8. Varia

9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-04-031

Il est proposé par Denis Pérusse, appuyé par Georges M. Perron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2026

2026-04-032

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Georges M. Perron, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 soit adopté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2026

2026-04-033

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois de mars 2026 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de mars 2026 au montant de 186 361,10 \$.

ADOPTÉE

4. INFORMATIONS

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER PAR LES VÉRIFICATEURS – ANNÉE 2025

Madame Eugénie Tardif est présente pour donner des explications aux élus sur les résultats de la vérification des livres ainsi que la répartition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2025.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2025

Dépôt du rapport financier 2025 consolidé accompagné du rapport de l'auditeur remis le 14 avril 2026 par la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette, S.E.N.C.R.L.

CONSOMMATION D'EAU ET NIVEAU DES PUITES

Madame Danielle Roy dépose les documents suivants : Suivi de la consommation de l'eau – Niveau du puits témoin entre 2019 et aujourd'hui.

Concernant la consommation d'eau, elle remarque une légère augmentation, mais essentiellement la situation ressemble aux années antérieures.

Le puits témoin se porte bien jusqu'à maintenant, le niveau est remonté. Si la situation se maintient, il n'y aura pas de problèmes jusqu'au mois d'août. Les puits répondent bien à la pluie.

PERTE DE COMMUNICATION

L'automate principal de l'usine (PCPU) a cessé de fonctionner : son programme s'est complètement figé, et les données affichées sur les écrans des postes de contrôle sont restées immobiles. Cette panne a entraîné l'arrêt total de la

distribution d'eau, privant temporairement les citoyens de Saint-Flavien. Le réseau d'aqueduc s'est alors dépressurisé, rendant nécessaire l'émission d'un avis d'ébullition préventif. Comme le PCPU assure aussi la transmission des alarmes, celles-ci n'ont plus été envoyées, ce qui a retardé la réaction des opérateurs. Pendant ce temps, les autres automates ont poursuivi leurs opérations, ce qui a perturbé la chimie de l'eau et obligé les opérateurs à rétablir les paramètres avant de reprendre la distribution. Madame Roy cherche toujours à comprendre l'origine de cette panne afin d'éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

RETOUR SUR L'ESTIMÉ FINANCIER DE WSP

Aucun document n'a encore été transmis par WSP malgré la relance de Madame Roy.

Ce point est reporté à la séance du 12 mai 2026. Si, entre-temps, des documents sont déposés, ils seront partagés par courriel.

NETTOYAGE DES PUIITS P-1, P-2 ET P-3 – OFFRE DE SERVICE ARRAKIS ET DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES À AKIFER

Les membres du conseil trouvent l'offre de service déposée par ARRAKIS dispendieuse. Madame Roy les informe qu'elle a déjà entrepris des démarches auprès d'un autre fournisseur soit AKIFER.

Ce point est reporté à la séance du 12 mai 2026.

UTILISATION DES ORDINATEURS REMPLACÉS À L'USINE

Nous n'avons toujours pas idée de la valeur des deux ordinateurs qui ont été remplacés à l'usine. Un des membres du conseil exprime son malaise à l'offrir seulement à deux employés de la Régie. Madame Roy contactera 6temTI afin de pouvoir établir une valeur.

RÉFECTION CONDUITE DU 1 DU RÉSERVOIR

Madame Danielle Roy a présenté des photographies illustrant l'état des lieux avant et après les travaux de réfection réalisés au 1, rue du Réservoir. Les interventions ont été effectuées dans la section Sud du réservoir. Tous les matériaux nécessaires avaient déjà été acquittés en 2025; il ne reste plus qu'à recevoir la facture de Turcotte Inc. pour les heures de main-d'œuvre.

En prévision des travaux de réfection à venir dans la section Nord du réservoir, il faudra planifier le remplacement des échelles ainsi que de la vanne murale servant au remplissage et/ou à l'isolement de cette partie du réservoir. Une évaluation sera demandée afin d'estimer les coûts liés à ces remplacements.

5. RÉSOLUTION AFFECTANT LE SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT R01-2021 POUR LA CONDUITE DE REFOULEMENT QUI S'ÉLÈVE À 226 578,06 \$

2026-04-034

ATTENDU QUE le Règlement 01-2021 pour le remplacement de la conduite de refolement présente un solde disponible de 226 578,06 \$ résultant d'un financement excédentaire du projet;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt comporte 18 années restantes à son échéance;

ATTENDU QUE le conseil autorise l'affectation annuelle d'un montant de 12 587 \$ provenant du solde disponible du R01-2021 afin de réduire la charge fiscale associée au service de la dette pour les exercices financiers 2026 et 2027;

ATTENDU QUE le solde résiduel du solde disponible est conservé et sera appliqué à la réduction du refinancement prévu à l'échéance du règlement en 2028;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affectation annuelle d'un montant de

12 587 \$ provenant du solde disponible du R01-2021 afin de réduire la charge fiscale associée au service de la dette pour les exercices financiers 2026 et 2027 et de conserver le solde disponible qui sera appliqué à la réduction du refinancement prévu à l'échéance du règlement en 2028.

ADOPTÉE

6. RÉSOLUTION AFIN D’ACCEPTER L’ESTIMÉ FINANCIER DÉPOSÉ PAR LA FIRME WSP DANS LE CADRE DE L’AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT À LA STEU

Reportée lors d’une prochaine séance.

7. AUTORISATION / DEMANDE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’HABITATION / VOLET – COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE / RÉGIE INTERMUNICIPALE D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS DE LOTBINIÈRE-CENTRE

2026-04-035

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Flavien, Laurier-Station et la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égouts de Lotbinière-Centre (RIAELC) désirent présenter un projet d'entente intermunicipale pour les opérations de la RIAELC dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Georges M. Perron, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre s’engage à participer au projet d'entente intermunicipale pour les opérations de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égouts de Lotbinière-Centre;

QUE le conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme selon l'entente intermunicipale de la RIAELC;

QUE le conseil nomme la municipalité de Saint-Flavien, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne la présidente et la greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l’organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2026-04-036

Il est proposé par Denis Pérusse, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l’unanimité que l’assemblée soit levée à 16 h 29.

ADOPTÉE

Huguette Charest, Présidente

Nancy Labbé, Greffière-trésorière